



INSCRIPTION SCOLAIRE Commune de SAINT CYR EN VAL

➤ Quels sont les enfants concernés pour l'année scolaire 2018/2019 ?

- Les nouveaux arrivants sur Saint Cyr en Val
- Les enfants nés en 2014 et qui entrent en petite section de maternelle (3 ans dans l'année)

Si votre enfant était déjà en maternelle à Saint Cyr en val, le passage se fait automatiquement sur l'école élémentaire de Saint Cyr en Val

➤ Cette inscription s'effectue en deux temps :

I. Délivrance du certificat d'inscription scolaire en mairie :

- Les documents à fournir sont :

- Carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour des parents
- Livret de famille ou extrait de naissance de l'enfant
- Carnet de vaccination de l'enfant : le vaccin DTCP à jour est obligatoire
- Justificatif de domicile officiel daté de moins de 3 mois :
 - pour les locataires : dernière quittance de loyer ou le bail de location **ET** facture EDF ou de téléphone fixe pour les nouveaux arrivants
 - pour les propriétaires : attestation de propriété (pas de promesse de vente) **et** facture EDF ou de téléphone fixe
 - pour les hébergés : attestation d'hébergement, quittance de loyer ou facture EDF **et** pièce d'identité de l'hébergeant **ainsi** qu'un document officiel à votre nom à cette adresse (attestation d'ayant droits de sécurité sociale, de CMU, d'Aide Médicale d'Etat, ou situation de la CAF)
- Pour une inscription en école élémentaire : certificat de radiation de l'école précédente.

- Comment obtenir ce certificat :

=> En mairie au service de l'accueil pendant les horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30

=> Par courrier en utilisant le formulaire que vous pouvez télécharger sur le site Internet de la Ville de Saint Cyr en Val www.mairie-saintcyrenval.fr (rubrique « vie locale » => « espaces jeunes » => « écoles ») et en joignant les photocopies des documents nécessaires.

Cas particulier :

La dérogation scolaire est une procédure exceptionnelle, destinée à formuler une demande de changement d'école justifié exclusivement par des contraintes particulières et une réponse écrite sera envoyée aux familles. A savoir que cette démarche représente un coût pour la ville qui n'a pas obligation de prendre ces frais de scolarité en charge.

II. Présentation du certificat d'inscription scolaire à l'école pour une inscription définitive

Cette démarche doit impérativement être effectuée afin que le chef d'établissement procède à l'inscription définitive de l'enfant.

Pour cela, un rendez-vous doit être fixé auprès du chef d'établissement :

Ecole maternelle
Rue André Champault
02 38 76 25 06

Ecole élémentaire
Rue André Champault
02 38 76 20 45

DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE
(Année scolaire 2018/2019)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOYER OÙ VIT L'ENFANT

RESPONSABLE 1

M Mme Melle

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. domicile :

Tél. travail :

Profession :

Adresse mail :

RESPONSABLE 2

M Mme Melle

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. domicile :

Tél. travail :

Profession :

Adresse mail :

Situation familiale : *(cocher la case correspondante)*

mariés vie maritale ou PACS divorcé célibataire veuf(ve) séparé

ENFANT À INSCRIRE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Sexe : F ou M

Je soussigné(e),.....
certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur cette demande.

Fait à le
Signature

CADRE RESERVE AU SERVICE :

N° Famille :

Dossier reçu le :

Dossier saisi le :